

Les membres du CA du Lycée réunis le, expriment leur vive opposition à la création d'une classe prépa-2^{de}. Ces classes concerneront les élèves qui, à l'issue de leur troisième, auront obtenu une affectation en seconde générale et technologique ou professionnelle mais échoué au brevet des collèges. Chaque année, environ 100 000 collégiens sortent de 3^e sans le DNB.

Si très peu de ces élèves (environ 5%) sont orientés vers le LGT, 45 % vont en LP préparer un bac professionnel.

Si, en moyenne, le nombre d'élèves de bac pro n'ayant pas obtenu le DNB est de l'ordre de 25%, ce dernier peut avoisiner 50 à 70 % de l'effectif dans les filières où le taux de pression est faible.

Les classes de prépa-2^{de} vont donc impacter essentiellement les élèves des lycées professionnels. À ces élèves qui cumulent difficultés voire échecs scolaires, difficultés sociales et familiales, on impose donc une année scolaire supplémentaire.

Cette classe, qui n'est ni une troisième, ni une seconde, propose moins de cours disciplinaires que ces dernières (8h de moins qu'une seconde professionnelle par exemple).

De plus, aucun programme n'est fixé et des matières n'y seront pas du tout enseignées puisque les établissements choisiront les enseignements de sciences et les enseignements artistiques. Cela générera une nouvelle inégalité entre élèves.

Seule une évaluation formative bienveillante est évoquée. Alors que l'échec au DNB était le prétexte à l'affectation en prépa-2^{de}, il n'est pas nécessaire que l'élève se présente à l'examen une seconde fois et l'obtienne. Une simple attestation lui sera délivrée en fin d'année.

Dans un contexte de pénurie d'enseignants la généralisation des classes de prépa-2^{de} correspond à 3 ou 4 000 emplois d'enseignants. Où va-t-on les trouver ? Comment va-t-on les financer ?

En plus des 20h de cours hebdomadaires, 7 heures d'« enseignement préparatoire et méthodologique à la suite du parcours » sont prévues.

Pour les élèves initialement affectés en 2^{de} professionnelle mais contraints d'aller en prépa-2^{de}, c'est là que s'opèreront les visites d'entreprises, la découverte des métiers et des « enseignements » professionnels.

Quel intérêt pourront trouver les élèves et leur famille à envoyer leur enfant dans une telle classe, alors que le CAP et la voie de l'apprentissage, y compris pour un bac pro, leur tendent les bras sans réserve ? La non-obtention du DNB ne bloque pas l'entrée en apprentissage directement après la 3^e. Pourtant l'apprentissage est discriminant, inégalitaire et génère plus de décrochage que la voie scolaire.

Ces classes de prépa-2^{de} ont pour objectif de participer au tri social des élèves, amorcé dès l'école primaire par la politique du « choc des savoirs ». Elles visent à inciter les élèves et leur famille à choisir le CAP plutôt que le bac pro, à choisir l'apprentissage, c'est-à-dire le travail, plutôt que l'école.

Si par accident l'élève se trouvait tenté d'aller toutefois en prépa-2^{de}, le contenu flou des cours dispensés pourrait vite le pousser à quitter l'école pour l'entreprise, démarche qui sera d'ailleurs facilitée lors des 7 heures hebdomadaires préparatoires à la poursuite du parcours.

C'est pour toutes ces raisons que nous refusons ces classes de prépa-2^{de} et demandons la réaffectation à l'école publique des moyens qui leurs seront accordés ainsi que de l'argent public versé aux entreprises pour l'apprentissage. Ces moyens permettraient par exemple de favoriser les dédoublements dans toutes les classes de LP et de réellement lutter contre les inégalités scolaires. Notre métier n'est pas de trier les élèves !